

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 7 avril 2022

Affaire suivie par : Céline DUBIEF L'inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Tél: 04 74 45 58 47

Mél: ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

à

10, rue de la Paix BP 404 01012 Bourg-en-Bresse Cedex Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet: Appel à candidatures relatif à 5 postes à profil relevant de l'ASH vacant à la rentrée scolaire 2022.

<u>Pièce(s) Jointe(s)</u>: Le formulaire de candidature et les fiches de postes correspondantes.

- ⇒ 1 Poste de coordonnateur adjoint AESH en charge de la formation (Coordo. Adj. AESH) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ <u>La fiche de poste est présentée en Annexe 1</u>

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module	Titre provisoire* Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI	Titre provisoire* durant les années scolaires 2022-2023, 2023- 2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN

^{*} Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- ⇒ 1 Poste d'enseignant spécialisé du service de l'intégration et l'autonomie des aveugles et malvoyants (Ens. Spé. SIAAM) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en Annexe 2

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou	Titre provisoire*
d'un diplôme antérieur équivalent avec le	Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous
module correspondant aux troubles de la	réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-
fonction visuelle	DASEN



Division des personnels

Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire	Titre provisoire*
au CAPPEI avec le module correspondant de la	durant les années scolaires 2022-2023, 2023-
session 2022	2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès
	l'obtention du CAPPEI sous réserve des avis
	favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN

^{*} Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- → 1 Poste de coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement mixtes à 50% en Institut d'éducation motrice Polyhandicaps à Viriat et 50% en Institut Médico-Educatifs à Villereversure (Ens. Spé UE Mixtes) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ <u>La fiche de poste est présentée en Annexe 3</u>

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module	Titre provisoire* Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire	Titre provisoire*
au CAPPEI	durant les années scolaires 2022-2023, 2023-
	2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès
	l'obtention du CAPPEI <u>sous réserve des avis</u>
	favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN

^{*} Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- ⇒ 1 Poste conseiller pédagogique de circonscription ASH (CPC ASH 1) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en Annexe 4

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module et / ou du CAFIPEMF	Titre définitif
Enseignant non titulaire du CAPPEI ou du	Titre provisoire*
CAFIPEMF s'engageant à s'inscrire	durant les années scolaires 2022-2023, 2023-
	2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès
	l'obtention du TITRE <u>sous réserve de l'avis</u>
	favorable de l'IEN ASH

^{*} Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.



Division des personnels

- ⇒ 1 Poste d'enseignant référent ressources Troubles du Spectre Autistique (ER Ressources TSA) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ <u>La fiche de poste est présentée en Annexe 5</u>

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module	Titre provisoire* Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI	Titre provisoire* durant les années scolaires 2022-2023, 2023- 2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI <u>sous réserve des avis</u> favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN

^{*} Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **mercredi 4 mai 2022 au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour **le vendredi 6 mai 2022**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés par un message envoyé à leur adresse mail (prenom.nom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur <u>entretien prévu à la Maison de l'éducation le mercredi 11 mai 2022 (l'après-midi).</u>

Les candidats retenus seront nommés au 1^{er} septembre 2022 sur le poste où ils ont candidaté et ne sont pas autorisés à postuler à tout appel ultérieur.

Marilyne Rémer



Division des personnels

FORMULAIRE DE CANDIDATURE ☐ Poste de coordonnateur adjoint AESH en charge de la formation (Coordo. Adj. AESH) ☐ Poste d'enseignant spécialisé du service de l'intégration et l'autonomie des aveugles et malvoyants (Ens. Spé. SIAAM) ☐ Poste de coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement mixtes à 50% en Institut d'éducation motrice Polyhandicaps à Viriat et 50% en Institut Médico-Educatif à Villereversure (Ens. Spé UE Mixtes) ☐ Poste conseiller pédagogique de circonscription ASH (CPC ASH 1) ☐ Poste d'enseignant référent ressources Troubles du Spectre Autistique (ER Ressources TSA) NOM: ______ Prénom: _____ Téléphone portable : Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr (adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien) ☐ Je suis titulaire du CAPPEI ☐ Je suis titulaire du CAFIPEMF ☐ Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI ☐ Je m'engage à m'inscrire au CAFIPEMF

Signature de l'intéressé(e)

→ A e	nvoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le mercredi 4 mai 2022 qui le transmettra à la division des personnels pour le vendredi 6 mai 2022
	Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine
_	À, le L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale